

Rapport public Parcoursup session 2024

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Nancy (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : %

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Tous les candidats	3	105	5	5	2

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	23	1	1	1	50 %
			Masculin	82	4	4	1	50 %
			Total	105	5	5	2	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	5	0	0	0	0 %
				Sans mention	30	1	1	1	50 %
				AB	12	2	2	1	50 %
				B	1	0	0	0	0 %
				TB	1	0	0	0	0 %
				Total	49	3	3	2	100 %
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	1	0	0	0	
				Sans mention	16	0	0	0	
				AB	8	1	1	0	
				B	4	0	0	0	
				Total	29	1	1	0	
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	1	0	0	0	

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				Sans mention	4	0	0	0	
				AB	7	0	0	0	
				B	11	1	1	0	
				TB	2	0	0	0	
				Total	25	1	1	0	
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	2	0	0	0	
				Total	2	0	0	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	78	5	5	2	100 %
			En réorientation	13	0	0	0	0 %
			Non scolarisés	10	0	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	1	0	0	0	0 %
			Autres	3	0	0	0	0 %
			Total	105	5	5	2	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
CREPS de Nancy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21301)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes de français	Bulletins de 1ère / Note obtenue au BAC de français	Important
	Notes d' EPS	Bulletins 1ère et terminal / Note obtenue au BAC / Résultats de la dernière classe fréquentée	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Fiche Avenir	Très important
	Capacité à l'oral	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Projet de formation motivé	Important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Fiche Avenir / Appréciation des professeurs sur le(s) derniers(s) bulletin(s) / Entretien de sélection	Important
	Capacité à s'investir, implication	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Entretien de sélection	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Rubrique activités et centres d'intérêts	Très important
	Engagement (citoyen, associatif)	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêts	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Éducation Physique, Pratiques Et Culture Sportives (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les prérequis, de réussir les tests d'exigence préalables à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critère généraux des vœux) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance. Les candidats PARCOURSUP peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Conditions d'accès à la formation BPJEPS APT :

Prérequis :

- Être titulaire du certificat de compétences PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1) ou de l'attestation de l'AFPS (attestation de formation au 1ers secours) assortie de la mise à jour de la formation continue.
- Produire un certificat de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées et à leur enseignement, daté de moins de 1 an au jour du déroulement du test préalable.
- Être âgé de 18 ans minimum au 31/12 de l'entrée en formation

TEP :

- Test navette Luc Léger
- Test d'habilités motrices

(exigences préalables requises afin de vérifier les compétences à suivre le cursus - Arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention "activités physiques pour tous" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité "éducateur sportif".

Sélection :

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (voir tableau synoptique) à savoir :

1. La motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat,
2. Le degré de pratique sportive personnelle du candidat,
3. La proposition d'une structure d'alternance,
4. L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

Cette année, les candidats ont été sélectionnés non seulement par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier PARCOURSUP du candidat, par la réussite des épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) ainsi que la réussite des tests de sélection (épreuve orale).

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de places ouvertes. Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le Directeur du CREPS de NANCY dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La commission d'examen des vœux conseille fortement et encourage l'ensemble des candidats de :

- se préparer aux TEP de la mention/option (détaillés sur le site internet du CREPS),
- disposer de pré qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, CQP...),
- pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives d'un bon niveau en structure (ex: club) en lien avec le diplôme visé,
- trouver une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance,
- disposer d'un projet professionnel abouti avec une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif.

et consulter l'offre de formation sur : <https://www.creps-nancy.fr/formation.offre#BPJEPS> , site sur lequel ils trouveront tous les renseignements utiles.

Par ailleurs, une réunion d'information collective aura lieu dans les locaux du CREPS le **mercredi 19 mars 2025** à 17h00. Il est conseillé aux candidats de s'y inscrire : le coordonnateur de la formation répondra à toutes les questions.

Signature :

Guy CORAZZOL,

Chef d'établissement de l'établissement Centre de
Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
de Nancy (CREPS)